

● (2010)

Les Canadiens ont été témoins d'une chute de 20 à 30 p. 100 dans le nombre de mises en chantier. Les programmes spéciaux ont sûrement freiné la chute mais pas assez, compte tenu des besoins des Canadiens.

Pour ce qui est de l'octroi de \$500 à ceux qui pour la première fois achètent une maison neuve, mesure qu'on retrouve déjà dans le budget de mai et que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) a concrétisée dernièrement, quel en sera l'effet réel puisqu'on estime que seulement un acheteur sur 200 pourra s'en prévaloir? Assurément, ce programme doit rendre le ministre chargé des Affaires urbaines assez peu enthousiaste. A mon avis, ce programme atteindrait plus facilement son but si les acheteurs de maisons ayant déjà été habitées pouvaient également se prévaloir de cette subvention.

Les tensions qui se manifestent dans l'offre et la demande dans l'industrie de la construction s'expliquent par les taux d'intérêt élevés et la grave pénurie de fonds hypothécaires. A moins de changements dans ce secteur, on peut difficilement s'imaginer qu'il y ait amélioration sensible ou un progrès réel.

Je voudrais m'arrêter un instant aux réductions d'impôt que le ministre a proclamées bien haut. Quand le ministre exhorte les salariés à se rappeler ses réductions d'impôt au moment où ils présenteront leurs demandes salariales, c'est un peu la voix qui crie dans le désert. Sans aucun doute que l'on assistera en 1975 à une série sans précédents de grèves, légales et illégales, accompagnées de demandes salariales excessives et d'accords par trop inflationnistes.

Devant une inflation débridée, les chefs syndicaux sont obligés d'accorder leurs demandes à ce que le coût de la vie sera, selon eux, dans les années à venir et leurs prévisions sont toujours extrêmement élevées. Ceci ne nous étonne guère étant donné que le gouvernement se donne très peu la peine de dissiper les craintes ou d'accroître la confiance des salariés qu'on ne peut blâmer, du reste, de chercher leur propre intérêt.

Pour reprendre ce que j'ai dit au début, le budget n'est pas à rejeter en bloc. Certaines de ses dispositions sont bienvenues. Là où il pêche, c'est par sa trop grande timidité et parce qu'il se nourrit un peu trop d'espoir, peut-être même de prières, au lieu d'apporter des changements concrets à la politique économique qui nous aideraient à résister victorieusement aux pressions inflationnistes qui s'annoncent.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat sur ce budget vu son historique intéressant et plutôt inusité comme budget qui avait été présenté en grande partie à la Chambre au début de mai dernier. Même s'il avait été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme dans bien des régions du pays, il avait été moins bien reçu à la Chambre dans l'atmosphère qui y régnait alors. C'est un budget qui a été rejeté à la Chambre des communes, mais entériné par l'électorat canadien. C'est pourquoi il a été essentiellement représenté à la Chambre avec la meilleure forme d'appui possible.

L'électorat ayant ainsi approuvé son budget, le ministre des Finances (M. Turner) a néanmoins pu y apporter des améliorations importantes ainsi qu'à son approche générale. Une ou deux de ces améliorations, comme la réduction de la taxe de vente dans le domaine de l'habitation, répondaient à de nouvelles conditions. C'est ce qui a amené le ministre à conclure à juste titre que ce qu'il

Le budget—M. Lang

n'aurait pas fallu faire à une époque de grande demande de logements et de grands travaux de construction, comme c'était le cas il y a peine six mois, devait en fait se faire dans les circonstances, vu le ralentissement de l'industrie de l'habitation et comme il fallait en fait stimuler l'achat.

Le budget post-électoral a également démontré jusqu'à quel point, gagne ou perd, on pouvait recevoir certains messages de l'électorat. Nous avons compris que le grand public tenait à ce que le gouvernement limite ses dépenses. Dans un domaine assez différent, l'amélioration de la situation des retraités prestataires de régimes privés a reflété la préoccupation soutenue du gouvernement, préoccupation qui a été renforcée par les discussions et les contacts qu'il a établis avec les gens pendant toute la campagne.

Avec les moyens dont dispose le gouvernement, nous avons pris des mesures pour que les pensionnés des régimes privés soient mieux en mesure de se protéger contre la détérioration de la valeur de leurs pensions. Nous leur permettons de déduire une certaine partie de leurs pensions. Lorsqu'il n'y a pas de second revenu dans la famille et lorsque les deux pensionnés ont plus de 65 ans, nous leur accordons la totalité de la déduction spéciale pour les personnes de plus de 65 ans sur les revenus des régimes privés de pension.

Ce sont là des mesures importantes qui améliorent un budget déjà assez valable pour qu'on ait pu, en s'y appuyant, mener une campagne électorale fructueuse dans tout le pays.

Le budget de mai contenait également certaines propositions importantes en ce qui concerne l'imposition du pétrole, du gaz et des minerais. Il est peut-être important de rappeler que ces dispositions étaient comprises dans le budget qui a été présenté aux électeurs le 8 juillet.

Dans le présent budget, le ministre des Finances a modifié ces propositions, mais n'a pas touché aux principes de base qu'on croyait importants lorsqu'il s'agit de lever une taxe sur le pétrole et les minéraux au Canada et lorsqu'on envisage les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral à ce sujet. Ce soir, j'aimerais tout particulièrement traiter de ces sujets parce que je crois qu'on a tendance, à tort d'ailleurs, à croire qu'ils concernent surtout l'Ouest, la Saskatchewan ou l'Alberta en particulier, et donc la région où je suis né et que je représente.

Avant d'en parler, j'aimerais proposer qu'on reconnaisse qu'il y a trois questions distinctes en cause dans le conflit actuel sur la taxe imposée au pétrole et au gaz en particulier. Il s'agit des trois questions suivantes: d'abord, la question particulière de la taxe à l'exportation ou le prix du pétrole au Canada; deuxièmement, le droit d'imposer la taxe, l'attitude constitutionnelle appropriée du gouvernement fédéral par opposition aux provinces concernant une taxe particulière ou la façon de l'aborder; troisièmement, l'utilisation appropriée des pouvoirs constitutionnels qui peuvent exister. En d'autres termes, les niveaux appropriés de taxation et les dispositions appropriées de partage entre les gouvernements fédéral et provinciaux sans oublier, à l'occasion, l'importance d'un tiers, soit l'industrie ou des particuliers qui exercent des activités dans ce domaine.

Je soutiens que la question de la taxe à l'exportation doit être examinée et traitée d'abord parce qu'elle est souvent présentée de façon confuse par des premiers ministres de l'Ouest qui essaient d'en traiter comme si cela portait à conséquence dans les deux autres cas. Essentially, la question de la taxe d'exportation revient à décider si nous avons, au Canada, le droit de fixer le prix